Université de Neuchâtel
Assemblée
de l'Université

Av. du 1er Mars 26
CH-2000 Neuchâtel

assemblee.universite@unine.ch

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 28 mai 2026 à 12h15 – séance plénière

Présent-e-s

Président :	Simon Rowell
Membres :	Maïna Aerni, Saskia Bindschedler, Nicolo Carle, Valérie Défago, Jean-Philippe Dunand, Mehdi Farsi, Adrian Holzer, Bruno Kocher, Dimitri Paratte, Dilyana Petrova, Kristina Schulz, Benoît Valley, Sara Wenger Roethlisberger, Nathalie Vuillemin
Membres du Rectorat, (voix consultatives):	Deniz Gyger Gaspoz, Daniel Hunkeler

Excusé-e-s :

Membres :	Adrian Bangerter, Philip Brunner, Romain Claret, Maya Flückiger, Marion Fossard, Christophe Leclerc, Noah Matthey, Charles Ntone King, Nesa Zimmermann
Membres du Rectorat (voix consultatives) :	Evelyne Clerc, Janine Dahinden
Procès-verbal :	Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Approbations :
   a) De l'ordre du jour
   b) Du PV de la séance du 2 avril 2026
2. Informations du Rectorat
3. Feedback première séance pour l'élaboration du Plan d'intentions
4. Rédaction document final « projet Söderström » : constitution groupe de travail
5. Modification des capacités des salles à l'UniNE
6. Problématique membres AU absents
7. Constitution délégation pour rencontre CU (prévue pour le 30 septembre)
8. Discussion et préavis Vision stratégique (éventuellement à huis clos)
9. Divers

Procès-verbal

1. Approbations :

a) De l'ordre du jour

Approuvé.

b) Du PV de la séance du 2 avril 2026

Approuvé.

2. Informations du Rectorat

La Rectrice, Mme Deniz Gyger Gaspoz prend la parole.

Elle informe l'Assemblée que la demande de prolongation du décret relatif au mandat d'objectifs pour une année supplémentaire a été officiellement transmise au Grand Conseil. Cette prolongation prévoit le maintien d'une enveloppe budgétaire équivalente à celle de l'année en cours, avec une légère augmentation liée notamment au loyer du bâtiment de technologie situé à Saint-Nicolas 4. L'Université attend désormais la décision du Grand Conseil, en fonction de son calendrier. Si la demande est acceptée, l'institution serait assurée de pouvoir fonctionner en 2027 avec un mandat d'objectifs et une enveloppe financière stable, diminuée uniquement des subventions fédérales.

La Rectrice indique ensuite que le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil le bilan de LUNE. Ce rapport intègre les commentaires formulés précédemment, ainsi que les prises de position de l'Assemblée de l'Université et de diverses parties prenantes. Il comprend également plusieurs propositions de modification de la loi. L'ensemble des documents et demandes est désormais accessible en ligne sur le site du canton.

La Rectrice attire l'attention sur le rapport annuel de monitoring de l'égalité. Le Rectorat a demandé que les résultats soient mieux valorisés, en complétant les graphiques habituels par davantage d'éléments qualitatifs afin de mieux comprendre la situation. Elle souligne que, même si les indicateurs évoluent globalement dans une direction positive, une vigilance reste nécessaire. Des points d'attention persistent concernant le corps intermédiaire et la représentation des femmes, en particulier les PATT et pour l'accès aux postes de professeures ordinaires. Elle relève également des différences entre facultés, avec un retard notable à la FS et FSE, où l'égalité entre les genres n'est pas encore atteinte. Elle conclut en rappelant l'importance de suivre ces éléments de près.

3.Feedback première séance pour l'élaboration du Plan d'intentions

RS a participé à la séance plénière dédiée à l'élaboration du Plan d'intentions, réunissant le Rectorat, les doyen-ne-s ainsi que les chef-fe-s de service. Cette rencontre visait à fournir un premier apport collectif à la construction du futur document stratégique.

Les contributions issues de cette séance ont été transmises au Rectorat, qui travaille actuellement à la rédaction d'une première version du Plan d'intentions.

La suite du processus prévoit une nouvelle séance de travail avec le même groupe le 21 août, suivie d'une révision supplémentaire par le Rectorat, puis d'un second échange avec l'ensemble des participant-e-s. À l'issue de ces étapes, un document sera préparé pour être soumis en consultation à l'AU lors de sa séance plénière de fin septembre, avec un préavis attendu pour mi-octobre.

4. Rédaction document final « projet Söderström » : constitution groupe de travail

Le président rappelle qu'il avait invité les groupes impliqués dans le projet Söderström à transmettre d'éventuelles révisions ou compléments aux documents déjà soumis. Un groupe indique qu'un document révisé et plus lisible a été préparé par l'une des membres. Ce document pourra être transmis comme première base de travail.

Le président propose de constituer un petit groupe de travail chargé de synthétiser les trois rapports existants afin de produire un document unique et cohérent. Ce document servira de base de discussion durant le semestre d'automne, avec l'objectif de finaliser le projet d'ici la fin de l'année.

Il est suggéré que le groupe de travail soit composé de trois à quatre personnes, idéalement une par sous-groupe initial. Les membres intéressés sont invités à se manifester avant le 10 juin afin de permettre que le travail puisse avancer en été.

5. Modification des capacités des salles à l'UniNE

Le président présente le point relatif à la réduction des capacités des salles, suite au message du Secrétariat général annonçant une diminution significative des capacités maximales. Cette mesure découle des nouvelles exigences cantonales en matière de sécurité incendie, introduites après l'accident de Crans-Montana. Les contrôles menés par la police du feu ont révélé qu'environ trente salles ne sont pas conformes, notamment en raison de portes ou poignées inadéquates, entraînant une réduction parfois de moitié de leur capacité, ce qui perturbe l'organisation des cours, conférences et examens.

Le Service des bâtiments a engagé des actions urgentes pour mettre les salles aux normes, malgré une pénurie de matériel (poignées de porte, etc). L'Université prendra en charge une partie des coûts afin d'agir rapidement, tout en sollicitant le canton pour les travaux plus importants.

Des recommandations ont été transmises aux facultés afin d'anticiper les difficultés liées à la rentrée, et une cellule de crise a été constituée. Plusieurs membres relèvent des lacunes dans la communication envers les étudiants-e-s, qui se trouvent confronté-e-s à de nombreuses interrogations (capacité des salles, organisation des examens, nuisances liées à FestiNeuch, chaleur, etc.) sans que ces préoccupations ne remontent systématiquement aux instances concernées. Il est proposé d'intégrer ces informations dans les canaux de communication habituels (réseaux sociaux, écrans d'affichage, etc).

Enfin, une discussion est ouverte sur la responsabilité financière du bailleur, à savoir le canton. Plusieurs membres estiment que l'Université ne devrait pas assumer les coûts liés à des défauts structurels des bâtiments et rappellent que « c'est à l'État de payer […] et de réduire ses loyers tant que les défauts ne sont pas résorbés ». L'Assemblée soutient l'idée d'adopter une position plus ferme vis-à-vis du canton.

6. Problématique membres AU absents

Une discussion a lieu concernant l'absence répétée de certains membres de l'AU, en particulier parmi les représentant-e-s du corps estudiantin. Il est relevé que, sur les 4 représentant-e-s étudiants siégeant, seuls deux participent régulièrement aux séances, ce qui pose un problème de représentativité et de légitimité de l'organe. Plusieurs intervenant-e-s estiment que cette situation est d'autant plus préoccupante que les étudiant-e-s sont déjà peu nombreux au sein de l'Assemblée et que certaines facultés ne sont dès lors pratiquement plus représentées.

Les membres soulignent qu'au-delà de la question de la présence aux séances, le maintien en fonction de personnes qui ne participent plus aux activités de l'Assemblée prive potentiellement d'autres étudiant-e-s motivé-e-s de la possibilité de s'engager. Des exemples concrets sont évoqués, notamment l'absence de réponse de certain-e-s représentant-e-s aux sollicitations des groupes de travail, ce qui limite leur contribution aux réflexions et aux travaux de l'Assemblée.

Plusieurs pistes d'action sont discutées. Certains membres se déclarent favorables à l'envoi d'un message clair aux personnes concernées afin de leur rappeler les responsabilités liées à leur mandat et de les inviter soit à reprendre une participation active, soit à envisager de céder leur place. Il est rappelé qu'un siège à l'Assemblée ne constitue pas seulement une fonction honorifique mais implique un véritable engagement au service de la communauté universitaire.

SR indique que le règlement prévoit la possibilité d'exclure un membre en cas de manquement à ses obligations, tout en précisant qu'il souhaite éviter le recours à cette mesure. Il propose de privilégier dans un premier temps une démarche de dialogue visant à déterminer si les personnes concernées souhaitent toujours poursuivre leur mandat et à comprendre les raisons de leur absence. Plusieurs intervenant-e-s relèvent que les contraintes liées à la vie étudiante, la charge de travail académique ou encore une sous-estimation de l'investissement nécessaire peuvent expliquer certaines difficultés à participer régulièrement.

La question plus générale de l'engagement étudiant dans les organes universitaires est également abordée. Il est observé que la participation des étudiant-e-s varie fortement selon les périodes et que certaines responsabilités reposent parfois sur un nombre réduit de personnes. Certains membres estiment qu'il convient de réfléchir à des modalités favorisant davantage l'implication des représentant-e-s étudiants, notamment par un fonctionnement plus participatif, davantage de travaux en groupes ou des espaces d'échange plus informels.

Plusieurs propositions d'amélioration institutionnelle sont également évoquées pour l'avenir, notamment l'introduction d'un système de suppléance permettant de remplacer temporairement ou durablement un membre empêché. Cette idée pourrait être examinée dans le cadre d'une future révision des Statuts ou du règlement de l'AU.

Certains membres relèvent également que l'absentéisme ne concerne pas exclusivement le corps estudiantin, même si la situation apparaît particulièrement sensible pour ce dernier en raison du faible nombre de sièges dont il dispose.

L'Assemblée approuve la proposition du Bureau d'adresser un courriel aux deux représentant-e-s étudiants concernés afin de leur demander si leur engagement au sein de l'AU demeure d'actualité, de connaître les raisons de leurs absences répétées et, le cas échéant, de les inviter à envisager un retrait permettant leur remplacement.

7. Constitution délégation pour rencontre CU (prévue pour le 30 septembre)
SR informe l'Assemblée qu'une rencontre entre le Conseil de l'Université et l'AU est prévue le 30 septembre. Cette rencontre prendra la forme d'un échange inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil de l'Université. Afin d'y représenter l'AU, une délégation de deux à trois membres doit être constituée. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester d'ici à la fin du mois de juillet à SR.

8. Discussion et préavis Vision stratégique (éventuellement à huis clos)
Les membres décident de ne pas traiter ce point à huis clos. Ils ont reçu au préalable le rapport synthétique élaboré par le groupe de travail, document qui sert de base à l'échange. SR indique que ce rapport propose d'accepter la Vision stratégique, mais en formulant plusieurs réserves. Il indique que ces réserves portent principalement sur les éléments qui devront être précisés dans le futur Plan d'intentions, puisque la Vision stratégique constitue le socle de son élaboration. Il résume les quatre réserves identifiées, en soulignant notamment que le rapport mentionne « la proposition d'accepter cette vision stratégique avec quelques réserves ».

- La première réserve concerne le réalisme budgétaire. L'Assemblée estime que le Plan d'intentions devra démontrer de manière précise comment les objectifs en matière de

bien-être et de qualité de l'encadrement pourront être maintenus malgré le contexte de compression financière.

- La deuxième réserve porte sur la cohérence identitaire. Plusieurs membres souhaitent comprendre comment l'Université entend préserver son « visage humain » tout en mettant en œuvre une politique d'augmentation des effectifs. La tension entre la volonté de rester une petite université et celle d'accroître le nombre d'étudiant-e-s est relevée, certains s'interrogeant sur le seuil acceptable d'augmentation et sur la contradiction potentielle entre ces deux orientations.

- La troisième réserve concerne l'opérationnalisation de la vision. Les concepts, encore abstraits, devront être traduits en indicateurs mesurables et en leviers d'action concrets, notamment au moyen d'objectifs de type SMART.

- La quatrième réserve touche à la stratégie numérique. L'usage de l'IA, très présent dans la Vision stratégique, devra être encadré par des lignes directrices éthiques et pédagogiques explicites afin d'éviter toute forme de déshumanisation de l'enseignement et de préserver la proximité qui constitue l'un des atouts distinctifs de l'Université de Neuchâtel.

La discussion est ensuite ouverte. Un premier membre félicite le groupe de travail pour la qualité du rapport, qu'il juge particulièrement clair, bien structuré et convaincant. Il souligne toutefois la difficulté inhérente à la rédaction d'une Vision stratégique destinée principalement aux autorités cantonales, rappelant qu'il s'agit aussi d'un exercice de communication envers les bailleurs de fonds. Il relève que, malgré la qualité du texte, une grande partie de son contenu pourrait s'appliquer à n'importe quelle université, et qu'il serait souhaitable d'y intégrer davantage d'éléments véritablement spécifiques à l'UniNE.

Un autre intervenant exprime son intérêt pour le document, tout en partageant certaines interrogations. Il relève notamment la tension entre la volonté de rester une petite université — un argument de positionnement important — et celle d'augmenter les effectifs pour obtenir davantage de subventions. Il s'interroge également sur la cohérence entre la création d'espaces destinés à renforcer la présence étudiante et, simultanément, l'accent mis sur la flexibilité, qui pourrait réduire cette présence. Il souligne enfin l'importance de définir des lignes directrices institutionnelles claires concernant l'usage de l'AI, tant pour les étudiant-e-s que pour les doctorant-e-s, le corps intermédiaire, le PATB et le corps professoral.

Un autre membre regrette que la Vision stratégique évoque principalement les défis globaux, tels que la désinformation ou les enjeux politiques internationaux, sans aborder suffisamment les problématiques propres au contexte suisse, notamment la concentration des médias, la diminution des ressources dans les rédactions ou la faible visibilité de l'Université de Neuchâtel dans les médias nationaux. Il rappelle que l'UniNE figure parmi les universités les moins citées dans les bases de données médiatiques, ce qui renforce l'importance de traiter ces enjeux.

Un membre souligne l'absence, dans la Vision stratégique, d'une mise en valeur explicite des domaines de niche et des forces interdisciplinaires qui caractérisent l'UniNE. Il mentionne notamment les collaborations interinstitutionnelles, comme celles entre l'ethnologie, le conservatoire ou l'école de musique, qui constituent des atouts distinctifs et pourraient être davantage mises en

avant. Selon lui, la petite taille de l'université est aussi une force, car elle permet une agilité institutionnelle et des connexions interpersonnelles plus directes que dans de grandes universités.

Un autre membre attire l'attention sur le rôle que l'Université pourrait jouer comme espace de discussion et de production de savoirs utiles aux collectivités publiques. Il rappelle que certaines facultés, notamment en droit, réalisent déjà de nombreuses expertises mandatées, et que ce positionnement pourrait être davantage valorisé dans la Vision stratégique. Il estime que les collectivités publiques neuchâteloises devraient recourir plus systématiquement aux compétences de l'UniNE pour éclairer leurs décisions, plutôt que de mandater des bureaux privés coûteux.

Après ces échanges, SR constate qu'aucune opposition ne s'exprime et propose que l'Assemblée émette un préavis favorable sur la Vision stratégique, en tenant compte des réserves et remarques formulées ci-dessus. L'Assemblée vote et approuve à l'unanimité.

La Rectorat remercie beaucoup l'Assemblée pour ce grand travail. SR et le groupe qui a créé le rapport vont le compléter, puis, une fois approuvé, enverra le rapport interne et préavis formel au Rectorat au plus tard le 5 juin.

9. Divers

SR remercie les doyennes et doyens qui terminent leur mandat cet été pour leur engagement et leur contribution aux travaux de l'AU. Il mentionne également que M. Philippe Brunner, absent lors de la séance, sera remplacé par Mme Pilar Junier à la tête de la Faculté des sciences.

Le président souhaite par ailleurs la bienvenue à Mme Nathalie Vuillemin et la remercie pour sa participation à l'AU. Il informe les membres que la prochaine séance se tiendra en octobre, sauf urgence nécessitant la tenue de la séance réservée du 3 septembre.

La séance est levée à 13h20.